



Tetikasa fanatsarana mirindra ny Endritany sy Fanarenana Ifotony ny Atiala mba ho LovainjAfy
Projet de conservation de la biodiversité, restauration et développement durable intégré des sous-bassins versants du Mangoky
Biodiversity Conservation, Restoration and Integrated Sustainable Development of Mangoky sub-watersheds project



DOSSIER DE CONSULTATION DE PRIX POUR L'ACQUISITION ET LIVRAISON DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS SOLAIRES, D'OUTILLAGES AGRICOLES ET MATERIELS EN PEPINIERES POUR LA REGION ATSIMO ANDREFANA

Référence : 002/01/AC/UGPAA/TEFIALA/25

Chapitre premier – identifiant

1.1-La personne acheteuse

Le projet TEFIALA, représenté par sa Coordonnatrice Nationale, Madame RAKOTONARIVO Rinah Zo Nandrianina.

1.2-Objet du marché

Marché de fourniture portant sur l'acquisition et livraison au niveau de Tanandava Station – Région Atsimo Andrefana, matériels et équipements solaires, d'outillages agricoles et matériels en pépinière pour la région Atsimo Andrefana divisibles en trois (03) lots.

Lot n°1 : Equipements outillages agricoles

Lot n°2 : Matériels pour la mise en place de pépinières

Lot n°3 : Matériels et équipements solaires

La participation à la consultation vaut acceptation sans restriction du présent document.

1.3-Modalités de règlement et prix

Tout paiement se fera par virement bancaire sur présentation d'une facture originale en trois exemplaires après le service fait. Le délai global de paiement est de trente (30) jours.

Chapitre II – Règlement de la consultation de prix

2.1- Procédure de passation de marchés :

Le marché sera passé selon la procédure de consultation à large diffusion selon les dispositions du manuel de procédure du projet.

2.2- Modalités de présentation et remise des offres :

L'offre doit être établie en un original et une copie, dans autant d'enveloppe sous pli fermé portant la mention « ORIGINAL » ou « COPIE » selon le cas, elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure unique cachetée. L'enveloppe extérieure doit mentionner :

- le nom et l'adresse de l'Autorité contractante: A l'attention du Projet TEFIALA
- L'objet de la prestation
- L'identification de l'avis de consultation N° 002/01/AC/UGPAA/TEFIALA/25
- La mention « **ne pas ouvrir avant le 27 février 2025** », à l'exclusion de toute indication permettant d'identifier le candidat. Les enveloppes intérieures doivent comporter les mêmes mentions que celles indiquées ci-dessus ainsi que le nom et l'adresse du candidat.

-

2.3- Langue :

Les offres ainsi que tous les documents associés sont rédigés en langue française.

2.4- Monnaie :

L'autorité contractante choisit comme monnaie de compte l'Ariary. Tous les montants figurant dans l'offre doivent être libellés dans cette monnaie.

2.5- Le dossier de soumission comprend les pièces suivantes :

- a) L'acte d'engagement et son annexe à compléter.
- b) Les spécifications techniques à compléter avec des photos pour modèle.
- c) La liste des prestations similaires
- d) La photocopie certifiée conforme à l'original de la carte d'immatriculation fiscale à jour
- e) La photocopie certifiée conforme à l'original de la carte statistique.
- f) Déclaration d'intégrité, éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

L'absence ou la non-conformité des pièces ci-dessus entraînera la disqualification du candidat sauf la carte fiscale et la carte statistique qui peuvent faire l'objet d'une demande d'éclaircissement.

L'absence ou le non remplissage de l'acte d'engagement, du bordereau de prix, constitue un motif de rejet des offres ;

Les offres jugées conformes aux spécifications techniques feront l'objet de la suite des évaluations.

2.6- Modalités de réception des offres

Remise :

Date et heure limite fixée pour la remise des offres : au plus tard le 27 février 2025 à quatorze (14) heures.

Adresse de remise des offres :

Les offres doivent être déposées à l'une des adresses suivantes:

- Soit : au Bureau de la Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) Haute Matsiatra Fianarantsoa 301
- Soit: à la Direction Générale de la Gouvernance Environnementale, bâtiment M – Nanisana – 101 – Antananarivo.

Offre remise avec décharge au bureau du projet,

Le mode de remise des offres par voie électronique n'est pas admis dans le cadre de la présente consultation – remise des offres par voie électronique non autorisée.

Ouverture des plis :

L'ouverture des plis a lieu le même jour que la date limite fixée pour la remise des offres au bureau du projet à l'adresse susmentionnée.

Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, excepté les offres hors délais. Toute offre reçue après les délais de remise des offres est déclarée hors délai, écartée et renvoyée au candidat sans avoir été ouverte.

2.7- Evaluation et comparaison des offres :

Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des candidats et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux candidats ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue.

Toute tentative faite par un candidat pour influencer le projet lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres et de la vérification de la qualification des candidats ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

Entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué, le projet ne peut demander aux candidats que des éclaircissements permettant une meilleure description et une meilleure compréhension d'une offre conforme sans modifications.

Aucun éclaircissement apporté par un candidat autrement qu'en réponse à une demande du projet ne sera pris en compte.

Les erreurs arithmétiques découvertes par la commission d'évaluation des offres ou le projet lors de l'évaluation des offres peuvent être corrigées. Aucune modification de prix ni aucun changement substantiel de l'offre ne seront demandés, offerts ou autorisés.

Toute demande d'éclaircissement ou demande de confirmation d'erreurs arithmétique adressé au candidat par le projet, comme la réponse apportée, sont formulées par écrit. Le défaut de réponse du candidat dans un délai fixé par le projet est considéré comme une réponse négative ou un refus de répondre.

Le processus se présente comme suit :

2.8- Contrôle de la conformité des offres :

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la commission de dépouillement des offres établit la conformité des offres.

Dans tous les cas où l'un des documents suivants manquent, l'offre sera rejetée :

- L'acte d'engagement dûment signé par le candidat ou leurs représentants habilités et comportant la mention du prix ou ;
- le bordereau de prix dûment complété et signé ;

La commission de dépouillement des offres vérifie que l'offre est conforme pour l'essentiel à toutes les stipulations, spécifications et conditions impératives du présent dossier. Une offre conforme pour l'essentiel ne doit comporter une réserve.

Si le projet établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel aux termes et conditions de la consultation, il écartera l'offre en question.

2.9- Corrections des erreurs de calcul :

Le projet vérifiera les offres reconnues conformes au dossier pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles, de la façon suivante :

- a) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffre et en lettres, le montant en lettre fera foi ; et
- b) Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi
- c) En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les autres montants seront rectifiés en conséquence.

Les corrections de l'offre effectuées comme indiqué ci-dessus seront portées à la connaissance du candidat par le projet. Après accord écrit du candidat, les montants corrigés engageront le candidat. Si le candidat n'accepte pas la correction ainsi effectuée, alors que son offre corrigée lui permettrait d'être attributaire du marché, son offre sera rejetée.

2.10- Evaluation et comparaison des offres :

La commission d'évaluation des offres (CEO) évaluera chacune des offres. Cette commission aura établi, à ce stade de l'évaluation, qu'elle était substantiellement conforme. Pour évaluer une offre, la CEO n'utilisera que les critères et méthodes définis au présent article.

La non-conformité des offres aux spécifications techniques constitue un critère d'élimination des offres ;

Le délai maximal de livraison des fournitures est de six (6) jours à partir de la date de la lettre de notification; le non respect de ce délai constitue un critère d'élimination des offres;

Détermination du montant évalué de l'offre

La CEO déterminera le montant évalué de l'offre en prenant compte les éléments suivants :

- Le prix de l'offre calculé comme indiqué au paragraphe ci-dessus
- Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article ci-dessus ;

Comparaison des offres

Après évaluation, la CEO comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante en application des critères mentionnés.

Offre anormalement basses ou anormalement hautes

Le projet peut décider le rejet d'une offre au regard de son caractère anormalement bas ou anormalement haut après avis motivé de la commission d'évaluation des offres.

Vérification des qualifications du candidat

La commission d'évaluation des offres s'assurera que le Candidat retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disante et substantiellement conforme aux dispositions du dossier de consultation, possède bien les qualifications requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante. Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Candidat.

Clauses complémentaires

Le projet a la possibilité de demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre ou d'apporter de complément d'informations sur leur offre, sans pour autant la modifier. Ces réponses seront annexées au présent document, et auront valeur contractuelle. Les candidats ont l'obligation de répondre aux demandes de précisions ou de compléments d'informations. L'absence de réponse affectera la validité de l'offre qui sera considérée comme irrecevable et donc rejetée.

Le projet se réserve la possibilité de conclure ou non avec les candidats ayant remis une offre acceptable, régulière et appropriée.

Les candidats sont réputés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent document de consultation.

Caractère définitif de l'offre

Le titulaire est réputé avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du marché. Il n'est admis, sous aucun prétexte que ce soit, aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne peut en aucun cas arguer d'une erreur, d'une omission, d'une différence d'interprétation ou de manque de renseignements pour refuser d'exécuter sa prestation.

Pour autant, pendant la phase d'évaluation de l'offre, lorsqu'une erreur est constatée par la commission d'évaluation des offres,

- elle procède à sa correction, s'il s'agit d'erreur arithmétique, ou
- elle adresse une demande de précision auprès du candidat, s'il s'agit d'erreur manifeste.

Chapitre III – DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat déclare, sous peine de résiliation de plein droit du marché, aux torts exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'une ou des interdictions suivantes :

- a) Les personnes physiques ou morales en état de liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ;
- b) Les personnes physiques ou morales admises en règlement judiciaire qui ne peuvent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité ;
- c) Les personnes physiques ou morales qui n'ont pas souscrit à leurs obligations fiscales à la date limite fixée pour le dépôt des offres ;
- d) Les entreprises dans lesquelles les membres de la commission d'évaluation des offres possèdent des intérêts financiers ou personnels directs de quelque nature que ce soit ;
- e) Les entreprises affiliées aux prestataires de service ayant contribué à préparer tout ou partie des Dossiers d'Appel d'Offres ou de consultation ;
- f) Les personnes ayant fait l'objet de condamnation pénale définitive pour crimes ou délits ;
- g) Les candidats ayant fait l'objet de sanctions par le GEF ou la FAO ;

Chapitre IV – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) _____ ; agissant en mon nom personnel **OU** agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....
domicilié à **OU** ayant son siège social à (adresse complète, exacte et précise):
.....

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves,

Atteste sur l'honneur sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou selon le cas, aux torts exclusifs de la personne morale que je représente, que je ne tombe pas ou, selon le cas, que ladite personne morale ne tombe pas sous le coup d'un des cas d'exclusion spécifié dans le document.

Atteste sur l'honneur, être informé qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements demandés par la personne acheteuse ou refus de produire les pièces régulièrement requises, le présent marché sera résilié.

1°) M'engage conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Les prestations, objets du présent marché, seront rémunérées, par application des prix unitaires du bordereau de prix qui figure en annexe au présent Acte d'Engagement aux quantités réellement livrées.

Le montant du marché est estimé à :

Montant du marché : (en lettre et en chiffres) y compris l'Impôt sur les Marché Public (IMP) au taux de Huit pour cent (08)%

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à « **indiquer par le soumissionnaire la durée de validité de l'offre** » jours (au moins 75 jours à partir de la date de remise des offres).

2°) M'engage à un délai maximum de réalisation des prestations de << **fixer en jours calendaires le délai maximum d'exécution de la prestation** >> à partir du lendemain de date de la notification de l'avis d'attribution du marché.

3°) M'engage, à respecter l'éthique de passation de marché et, de ce fait, à m'abstenir de toute pratique consistant dans l'octroi ou la promesse d'octroyer un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché objet du présent Acte d'Engagement.

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet :

Fait à _____, le _____

Le candidat,

Signature et cachet (précédée de la mention manuscrite “ Lu et approuvé ”)

NB : Si le candidat a donné pouvoir à des personnes habilitées à signer des documents relatifs au présent marché en son nom et pour son compte, il joint à son offre une délégation de pouvoir, sur papier comportant mention des noms, prénoms, fonctions et signatures des personnes habilitées. Il signe et date cette délégation de pouvoir.

BORDEREAU DE PRIX

Lot n° 1 : Equipements outillages agricoles

Désignation	Unité	Qté	PU en Ariary	Montant Total en Ariary
Angady avec manche	Nombre	420		
Arrosoir	Nombre	130		
Coupe coupe	Nombre	10		
Fourche avec manche	Nombre	190		
Brouette	Nombre	54		
Charrue	Nombre	60		
Râteau avec manche	Nombre	190		
Secateur	Nombre	145		
Pelle avec manche	Nombre	190		
Hache	Nombre	7		
MONTANT TOTAL				

Arrêté le montant de la convention à la somme de (Montant total) (en lettre et en chiffre)

Validité de l'offre :

Délai de livraison :

Le fournisseur

Antananarivo le,

Lot n°2 : Matériels pour la mise en place de pépinières

Désignation	Unité	Qté	PU en Ariary	Montant Total en Ariary
Bidon jaune (compostière)	Nombre	375		
Réservoir d'eau 300 à 500 litres et accessoires	Nombre	10		
Réservoir d'eau 1000 litres et accessoires	Nombre	3		
Sac	Nombre	550		
Seau plastique	Nombre	315		
Tuyau d'arrosage	Nombre	13		
Ombrière	Nombre	120		
Cageot (1 cageot contient 38 pots)	Nombre	20		
Tamis avec cadre	Nombre	15		
Bâche (système de micro-irrigation)	Nombre	90		
Pulvérisateurs 16 litres	Nombre	14		
MONTANT TOTAL				

Arrêté le montant de la convention à la somme de (Montant total) (en lettre et en chiffre)

Validité de l'offre :

Délai de livraison :

Le fournisseur

Antananarivo le,

Lot n°3 : Matériels et équipements solaires

Désignation	Unité	Qté	PU en Ariary	Montant Total en Ariary
Flotteur électrique pour pompe solaire;	Nombre	13		
Panneau solaire polycristallin victron 200W-12V	Nombre	13		
Pompe solaire immergée ,	Nombre	13		
Sonde de puit pour pompe solaire,	Nombre	13		
MONTANT TOTAL				

Arrêté le montant de la convention à la somme de (Montant total) (en lettre et en chiffre)

Validité de l'offre :

Délai de livraison :

Le fournisseur

Antananarivo le,

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

N°	Désignation	Spécifications demandées	Quantité
1	Angady avec manche	-Type ovale -Lame en acier forgé d'épaisseur 1,5 mm, longueur 19,5 cm, largeur côté manche (supérieur) : 8 cm, largeur côté inférieur : 12 cm -douille conique porte manche 15 cm de longueur -Manche en bois polissé en bois dure de 1,70 m diamètre 2,5 cm	420
2	Arrosoir	-En plastique de 10l muni d'une pomme d'arrosage - Fond et poignet épais pour résister.	130
3	Bâche (système de micro-irrigation)	polyéthylène 500 µ couleur blanche 1,1 m de largeur et 2,6 m de longueur pour 1000 plants	90
4	Bidon jaune (compostière)	Capacité de 20 L	375
5	Brouette	-Importée -60 litres de capacité -Caisse en métal -Roue en caoutchouc sans chambre à air sur axe métallique -Brancard à bout arrondi	54
6	Cageot (1 cageot contient 38 pots)	Cageot à contenance 38 pots	20
7	Charrue	Charrue à soc, traction animal constitué de : Soc en acier à ressort mangano-siliceux (C 0,47/0,55 SI 1,5/1,8 Mn 0,5/0,8) Re: 70/90kg/mm2. Versoir (acier triplex), L'age en acier mi-dur C 0,42/0,50 Re: 65/75kg/mm2, La roue en acier mi-dur Le Sep et contre Sep (acier), Le Talon en fonte, Les mancherons et entretoises en acier standard facilement soudable.	60
8	Coupe-coupe/machette	- Lame en acier, longueur de 40 cm, tranchante montée sur une manche solide	10

9	Flotteur électrique (10m) pour pompe solaire	Sonde de niveau (forage/ puit) contre le fonctionnement de la pompe à sec : Type M32904 (Contrôleur de pompe Lorentz)	13
10	Fourche avec manche	-04 dents de 25 cm de longueur avec têtes incurvées et pointues -douille conique de 8 cm de longueur avec une section de 3 cm -manche en bois polissé de 1,60m	190
11	Hache	Hache avec manche	7
12	Ombrière	Filet agricole maille de 1,2mm	120
13	Panneau solaire	Panneau photovoltaïque Puissance max 100W Tolérance +/- 3% Rendement du module 16% Rendement de la cellule solaire 19 - 20% Fusible de série 10A Boite à borne IP65 Température de fonctionnement -40 à 85 °C Poids du panneau inférieur à 7Kg / pièce coefficient de température ne doit pas dépasser 0,45% par degré C d'augmentation de la température Normes requises les modules solaires doivent être conçus et fabriqués conformément aux normes CEI 61215 et CEI 61646 ou à des normes de qualité équivalentes/ similaires.	13
14	Pelle avec manche	-Lame métallique d'épaisseur au moins 2mm, longueur 20 cm, largeur 17 cm -douille conique de 12 cm de longueur avec une section de 3,5 cm, -manche en bois polissé de 1,60m	190
15	Pompe solaire immergée Ref équiv. Lorentz S1-200 HR-07-3 (40m-1m3/h)	Chute (ou HMT) : max 30 m Puissance nominale 0.15 KW Puissance entrée maximale : 200 Watts Débit d'eau maximal : 1 m³/h à 1,9 m³/h Diamètre de sortie :1" (26mm) Classe de protection : IP68 Immersion max 50 m Pompage en eau claire Classe d'isolation: F Spécifications Techniques : Contrôleur Puissance max 0.15 kW Efficacité 98%	13

		Température de service -40 à +50°C Accessoires: Sonde de niveau (contrôle pompage à sec) avec 15 m de câble Câbles pour raccordement pompe (> 15 m) Normes requises: La pompe doit répondre à des normes équivalentes qui garantissent au moins une qualité sensiblement égale aux normes ISO 14001 ou UE. Tous les composants et pièces de l'équilibre du système (BOS), y compris les câbles, utilisés dans le système de pompage solaire doivent être conformes aux dernières normes internationales ISO/IEC Autres caractéristiques: Diamètre du puits/forage existant : 100 mm Profondeur approximative jusqu'au niveau de l'eau : 6 m	
16	Pulvérisateur 16 litres		14
17	Râteau avec manche	-10 dents de 08 cm de longueur avec têtes incurvées et pointues -douille conique de 8 cm de longueur avec une section de 3 à 4 cm -manche en bois polissé de 1,60m Poids du râteau sans manche (kg) : 0.75 – 1.0	190
18	Réservoir de 1000litres et accessoires	Bâche en PVC de 1000litres de réservoir de forme carrée ou ronde Résistant à l'UV.	3
19	Réservoir de 300 à 500litres et accessoires	Bache flexible pliable en PVC de 500litres réservoir de blondes d'eau de forme carrée ou ronde Résistant à l'UV.	10
20	Sac	- Sac polypropylène de capacité de 50kg	550
21	Seau plastique 20L		315
22	Sécateur	Petit modèle	145
23	Sonde de puit (15m) pour pompe solaire	90*130 mm (pot+sachet de protection)	13
24	Tamis avec cadre	Tamis en bois 50 cm*100 cm , cadre en bois avec 2 manches de chaque côté, maille 2m x 2m Tamisage avec grillage métallique	15

25	Tuyau d'arrosage	Tuyau d'arrosage souple, 2,5cm de diamètre, 100m de long, avec de tête d'arrosage multiple	13
----	------------------	--	----

PHOTOS DES MATERIELS

LISTE DES PRESTATIONS SIMILAIRES

Date	Référence du marché	Désignation	Client/ Contact	Montant du marché